

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Martine Meldem - où en est la mise en œuvre de la stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020 ?

### *Rappel*

*Lors de l'acceptation de la stratégie cantonale de promotion du vélo voté en 2010, Vaud était le canton où le vélo était le moins utilisé pour les trajets quotidiens. Six ans plus tard, nous voyons de nombreux projets dans les agglomérations en faveur du vélo mais ne trouvons pas d'information chiffrées qui nous permettent de suivre l'évolution de la mise en œuvre de ladite stratégie. Aussi, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat où en est la mise en œuvre de la stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020 ? L'Etat dispose-t-il de données chiffrées à ce sujet ?*

### **Réponse du Conseil d'Etat**

#### **Préambule**

La stratégie cantonale de promotion du vélo a été adoptée par le Conseil d'Etat en octobre 2010. Elle comportait les axes d'action suivants :

- Dans les agglomérations : développer le vélo par le biais des projets d'agglomération
- Développer l'intermodalité vélo + train/bus
- Sensibiliser le public
- Sensibiliser et conseiller les responsables des espaces publics

En 2013, le Grand Conseil a adopté l'EMPL et l'EMPD permettant au Canton d'octroyer des subventions aux communes d'agglomérations réalisant des mesures en faveur des vélos qui bénéficient d'un cofinancement fédéral au titre du fonds d'infrastructure. La nouvelle loi et le crédit cadre ont été mis en vigueur le 1er décembre 2013. Conformément aux dispositions de la loi sur les finances, le crédit cadre prendra fin le 1er décembre 2017.

L'EMPL et l'EMPD contenaient une description de la stratégie cantonale de promotion du vélo qui répondait aux motions 10\_MOT\_91 (Gregory Devaud et consorts : pour des bandes cyclables ou des pistes cyclables lors de toute nouvelle construction, réfection et correction de routes cantonales) et 10\_MOT\_96 (Alexis Bally : que faire pour que la mobilité douce se développe vraiment ?).

Depuis son adoption en 2010, la stratégie cantonale de promotion du vélo est mise en œuvre par le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), en particulier par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

#### **Réponse aux questions**

En relation avec les 4 axes d'actions de la stratégie cantonale, le bilan de mise en oeuvre est le suivant :

## **Dans les agglomérations : développer le vélo par le biais des projets d'agglomération**

Le réseau cyclable des agglomérations est en cours de constitution. Il comprend des itinéraires cyclables, des franchissements d'infrastructures (voie ferrée, autoroute), du stationnement vélo et des requalifications routières.

Le crédit cadre est actuellement engagé à hauteur de 14.5% de son montant total. Ainsi, par rapport aux intentions de développement des infrastructures globales contenues dans le projet d'agglomération, force est de constater que la mise en œuvre, principalement conduite par les communes, accuse un certain retard.

Toutefois, sur la base des plannings communiqués par les communes, les prévisions de consommation indiquent que le crédit cadre pourrait être consommé jusqu'à hauteur de 80% du montant total (scénario optimiste). La DGMR recense actuellement les mesures des projets d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération dans l'objectif, le cas échéant, de proposer les moyens nécessaires à poursuivre l'appui cantonal à ces mesures.

### **Développer l'intermodalité vélo + train/bus**

Le crédit cadre vélo en vigueur permet au Canton de subventionner les mesures de stationnement vélo dans les projets d'agglomérations aux abords des gares et arrêts de transports publics. La part allouée aux mesures de stationnement est d'environ 11% du montant total du crédit cadre. 22% du montant alloué aux mesures de stationnement est engagé à ce jour.

Le réseau cyclable de rabattement sur les gares est en cours de constitution dans les agglomérations ainsi qu'autour des gares des centres régionaux.

Depuis 2010, des aménagements cyclables planifiés par la stratégie cantonale ont été réalisés sur 21 km de route cantonale, dont 3 km sont actuellement en cours de travaux. A cela s'ajoutent les réalisations à venir : 13 km en cours de procédure (enquêtes en cours ou récentes), 27 km en phase d'avant-projet, 50 km en phase d'étude préliminaire et seul 1 km a été abandonné suite à la mise à l'enquête publique.

En conclusion, si le rythme de réalisation a été, les premières années, relativement réduit, la stratégie cantonale de promotion du vélo déploie progressivement ses effets dans les pratiques cantonales et dans les projets d'agglomération. Le rythme de mise en œuvre devrait s'accélérer ces prochaines années.

### **Sensibiliser le public**

L'adoption de la nouvelle LMTP offre au Canton des bases légales plus solides pour subventionner les mesures de promotion en faveur du vélo. Aux mesures de promotions soutenues de longue date (La Suisse à vélo, les plans de mobilité d'entreprise et la semaine de la mobilité) s'ajoutent deux nouvelles mesures : la Fugue chablaisienne et le Défi vélo. Le Défi vélo est une mesure de sensibilisation particulièrement intéressante, car elle cible la tranche d'âge 15-20 ans, lors de laquelle les adolescents et jeunes adultes forgent leurs pratiques en termes de mobilité.

### **Sensibiliser et conseiller les responsables des espaces publics**

Les démarches de concertation sont aujourd'hui intégrées dans l'organisation des études menées par le Canton ou dans lesquelles le Canton est associé.

Les relations avec les milieux associatifs cyclables se sont intensifiées. La consultation des associations représentant les usagers cyclistes (ATE, PRO VELO, TCS) lors de l'élaboration des projets est systématique pour les projets cantonaux, fortement encouragée pour les projets communaux.

Le savoir-faire acquis sur les projets ou dans les réalisations est capitalisé et mis à disposition lors des projets successifs. Un responsable du Guichet vélo cantonal a été nommé (0.3 ETP) et est à disposition

des communes et de la DGMR pour tout conseil en matière de planification des réseaux cyclables et d'aménagement cyclable.

Les comptages de trafic ponctuels organisés par les communes et le Canton tendent à montrer que l'utilisation du vélo est en augmentation, sans que cette tendance générale ne puisse être quantifiée précisément, compte tenu des faibles échantillonnages et comptages à disposition.

En tout état de cause, l'adoption de la stratégie cantonale et ses premières réalisations sont trop récentes pour que des modifications de parts modales significatives en faveur des vélos puissent être observées. Le Conseil d'Etat est néanmoins convaincu que le déploiement de cette stratégie doit être poursuivi.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 octobre 2016.

Le président :

*P.-Y. Maillard*

Le chancelier :

*V. Grandjean*